

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 20 mai 2010/nm

**Préavis municipal No 03/2010 relatif à la réfection et au réaménagement de la rue des
Terreaux**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 octobre 2008, votre Conseil accordait à la Municipalité un crédit de Fr. 45'000.-- pour financer une étude relative à la réfection complète de la rue des Terreaux.

Le préavis déposé alors à cet effet, justifiait l'opportunité des travaux à réaliser et retraçait l'historique de cette rue.

Cette étude est aujourd'hui terminée et le présent préavis a pour but de vous présenter le projet élaboré par le bureau d'ingénieurs civils Schopfer & Niggli S.A. de Lausanne, avec la collaboration de la Municipalité et du Service technique communal. En finalité, il a pour objectif de solliciter de votre part l'autorisation de réaliser les travaux et de les financer à hauteur de Fr. 1'195'000.--.

Un travail important doit être réalisé en sous-sol, tant les canalisations et conduites actuelles sont vétustes et surtout inadaptées à l'urbanisation du quartier.

Les égouts, soit les canalisations qui récoltent les eaux claires (eaux de pluie) d'une part et les eaux usées provenant des habitations d'autre part, seront totalement neufs et remplaceront l'actuel égout unitaire dans lequel se mélangent eaux claires et usées. Cela comprend la construction de chambres de visite aux endroits prévus pour le raccordement des canalisations privées des bordiers, ainsi que la pose d'installations collectrices des eaux de pluie dans la rue. Ces eaux s'écouleront du sud au nord soit en direction de la place de la Tannaz, à l'exception de celles d'un tronçon d'une longueur de quelque 30 m., situé à l'extrémité sud de la rue, qui seront dirigées dans les collecteurs de la route des Chavannes.

La conduite d'eau potable sera refaite à neuf sur son tronçon actuel, soit de la route des Chavannes à la limite des parcelles 698 et 246 (extrémité nord du parking de l'ancien fumoir de l'hôtel d'Angleterre). Les bâtiments situés plus au nord, sont alimentés par les conduites d'eau de la Grand-Rue et du chemin des Prés-du-Dimanche.

Toutes les sociétés privées gérant les réseaux électriques, de gaz, de téléphone et du télé-réseau ont été contactées et informées correctement sur la nature des travaux prévus. Aucune n'a émis le désir d'exécuter des travaux.

L'éclairage public sera également refait. La Municipalité se propose d'utiliser les actuels candélabres de la rue des Etangs qui seront prochainement enlevés dans le cadre des travaux actuellement conduits dans cette rue. La rue des Terreaux sera équipée de 7 candélabres, placés sur son côté ouest.

Sur le plan de l'urbanisme et du trafic, une étude a été effectuée par le bureau Christe & Gygax, Ingénieurs Conseils S.A., à Yverdon-les-Bains. La conception retenue permettra de réaliser une rue où il sera agréable de cheminer. Quelques aménagements, tels que la pose de deux bancs publics, le pavage en pierres naturelles de deux espaces et la création de lignes de pavés intermittentes, judicieusement placées de part et d'autre de la chaussée, obligeront les automobilistes à maintenir une vitesse réduite d'un bout à l'autre de la rue.

La Municipalité souhaite maintenir les règles de circulation actuelles, soit le sens unique nord-sud et l'utilisation limitée aux riverains. Elle a également présenté au Service des routes une requête pour instaurer une zone 30 km/heure. Il ne nous est pas possible d'affirmer aujourd'hui quelles seront les règles de circulation de la "nouvelle" rue des Terreaux. En effet, selon les dernières informations reçues du Service des routes, il existerait une incompatibilité légale entre une zone 30 km/heure, un sens unique et une rue autorisée uniquement aux riverains. Les discussions se poursuivent sur ces points qui relèvent de la compétence de la Municipalité.

La rue des Terreaux sera recouverte par un tapis bitumineux de couloir noire, d'une épaisseur de 35 mm. Au dessous, nous trouverons d'abord une couche de goudron de 80mm, puis une épaisseur de graves de 400 mm.

Comme il l'est dit ci-dessus, le coût total des travaux, calculé sur la base des soumissions rentrées se monte à Fr. 1'195'000.--.

Cette somme se compose des postes suivants :

1. Infrastructures

Travaux	Fr. 490'000.--	
Honoraires d'ingénieurs	Fr. 47'000.--	
Divers et imprévus	<u>Fr. 53'000.--</u>	
Sous total	Fr. 590'000.--	
TVA 7.6 % arrondie à	<u>Fr. 45'000.--</u>	<u>Fr. 635'000.--</u>
A reporter		Fr. 635'000.--

Report Fr. 635'000.--

2. Superstructure

Travaux génie civil	Fr. 390'000.--	
Eclairage public	Fr. 20'000.--	
Mobilier urbain	Fr. 10'000.--	
Plantations	Fr. 2'000.--	
Signalisation et marquage	Fr. 6'000.--	
Honoraires d'ingénieurs	Fr. 46'000.--	
Divers et imprévus	<u>Fr. 46'000.--</u>	
Sous total	Fr. 520'000.--	
TVA 7.6 % arrondie à	<u>Fr. 40'000.--</u>	<u>Fr. 560'000.--</u>
Total général TTC		Fr.1'195'000.--

Deux enquêtes publiques ont été ouvertes du 7 mai au 7 juin 2010 auprès du greffe municipal. L'une concerne les travaux d'infrastructure, l'autre les travaux de superstructure. Alors que le présent préavis est rédigé aucune opposition n'a été enregistrée.

Les membres du Conseil communal qui souhaiteraient parfaire leur connaissance sur ce projet sont invités à consulter les plans qui composent les dossiers présentés à l'enquête publique.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 03/2010
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE :

d'autoriser la Municipalité à :

- Procéder à la réfection et au réaménagement de la rue des Terreaux.
- Financer ces travaux dont le coût se monte à Fr. 1'195'000.-- par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- Porter la valeur de ces travaux, y compris le coût de l'étude, Fr. 45'000.-- (Préavis municipal No 07/2008) à l'actif du bilan.
- Amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :

Fr. 420'000.-- par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3

Fr. 70'000.-- par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6

Fr. 750'000.-- soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Délégué municipal : M. Jean-Marc Evard, Municipal